

**DEMANDE DE CERTIFICAT – APPLICATION DE L’ARTICLE 442*bis* DU CODE
DES IMPOTS SUR LES REVENUS 1992**

I. Désignation du cédant¹

II. Désignation du cessionnaire (facultatif)²

III. Objet de la cession (facultatif)³

IV. Nature de l’acte projeté (facultatif)⁴

V. Prix de la cession (facultatif)⁵

Date :

Signature du demandeur :

¹ Nom, prénom, ou dénomination et forme juridique, et adresse de la personne physique ou morale qui demande le certificat.

² Nom, prénom, ou dénomination et forme juridique et adresse de la personne physique ou morale.

³ Situation et description sommaire des éléments composants l’universalité de biens ou la branche d’activité dont la cession est projetée.

⁴ Vente, donation, échange, apport en société, ...

⁵ Prix, valeur des parts sociales concédées en contrepartie de la cession.